



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 CCAS LA CHAPELLE DES MARAIS

PREAMBULE : LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le Président présente au conseil d'administration, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le C.C.A.S. structure son rapport d'orientation budgétaire autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, loi de programmation des finances publiques 2023 -2027, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique du C.C.A.S.

Avec la réforme de la nomenclature M57, l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales poursuit que «la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ».

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB), permet aux élus du Conseil d'Administration d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2025 présenté s'articule autour de :

- Eléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- la présentation du bilan 2024 des activités
- les perspectives pour 2025
- les orientations budgétaires

I – Eléments de contexte

Dans un contexte d'instabilité politique, l'incertitude budgétaire nationale, la fin des subventions aux associations de solidarité dans les Pays de la Loire et les finances exsangues des Départements amènent le CCAS à être vigilant quant à ces ressources, tout en continuant à garantir le niveau et la qualité de l'action sociale en direction de nos usagers.

Rappel de quelques indicateurs sociaux, sanitaires et économiques (source ABS juin 2022) sur la commune

L'arrivée de nouvelle population et l'isolement résidentiel (30% des ménages) obligent régulièrement à reposer la question de l'adaptation des aides proposées (attention particulière autour de la prise en compte des besoins) et de l'information à mener auprès des habitants pour les faire connaître.

Avec un niveau de vie de la population plus faible que sur les territoires supra-communaux, les catégories de ménages les plus fragiles sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées.

En effet, depuis 5 ans, on constate une augmentation des familles monoparentales et un vieillissement de la population qui est amenée à se confirmer dans les années à venir. Les fragilités d'une partie des seniors risquent de se renforcer (isolement résidentiel, « limitation » dans le quotidien, diminution du potentiel de proches aidants, hausse significative des personnes en situation de handicap, baisse des ressources, ...)

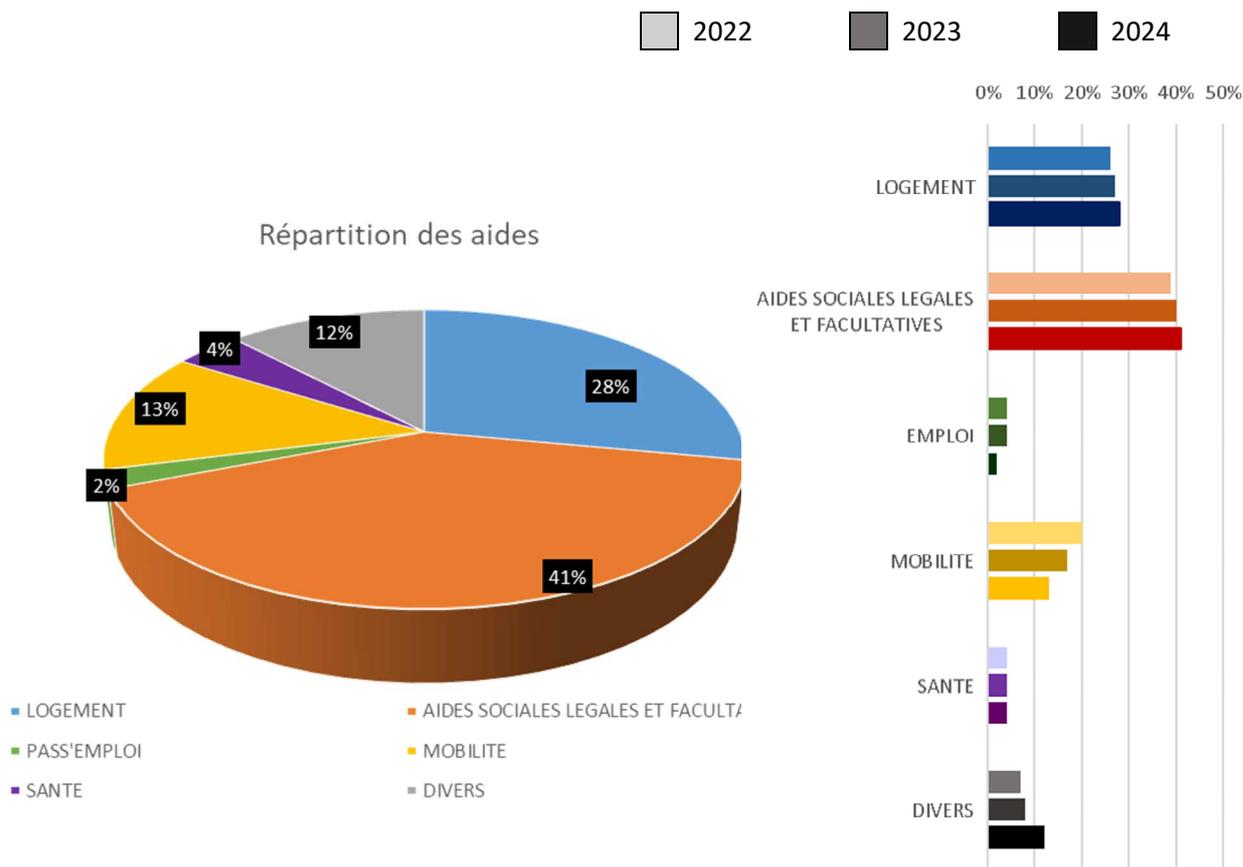
II - L'activité du CCAS de l'année 2024

Tous les matins (sauf le mercredi), le Pôle Action Sociale est ouvert, sans rendez-vous, à tous les habitants de la commune confrontés à des difficultés, fragilisant leur quotidien : maintien à domicile, mobilité/transport, logement, insertion professionnelle, budget, santé.

Ce premier accueil social inconditionnel de proximité apporte une écoute de la globalité des préoccupations afin de proposer le plus tôt possible des conseils ou une orientation adaptée et ainsi favoriser l'accès aux droits.

En 2024, **265 personnes** ont fait appel aux services du Pôle Action Sociale (+6%) et plus de 600 contacts physiques et téléphoniques.

- La sollicitation d'aides sociales légales et facultatives représente la plus grande partie (41%) des aides, en légère hausse due à l'augmentation des demandes à Noël, de téléassistance, de tarification solidaire YCEO et la mise en place de la tarification solidaire de l'eau.
- L'accès au logement reste une préoccupation importante puisqu'elle représente 28% des demandes
- La mobilité est en baisse (moins de demandes de tickets bus pour les jeunes mais plus de tarification sociale)
- L'emploi ne représente plus que 2% (peu de demande en ce sens)



LES OBLIGATIONS LEGALES

➔ AIDES SOCIALES

Le CCAS assure un rôle d'accueil, d'information, d'aide à la constitution des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Dossiers « Aide Sociale » légales instruits	2021	2022	2023	2024
Prise en Charge des frais de séjour en établissement EHPAD	5	5	5	5
Obligation alimentaire	4	4	4	3
Aide ménagère	0	0	0	0

➔ LA DOMICILIATION

Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation leur permet de recevoir du courrier et ainsi d'accéder à des prestations et droits fondamentaux. **13 personnes ont été domiciliées durant l'année 2024.**

	2021	2022	2023	2024
Nombre de domiciliation	7	14	13	13
Dont nouvelle	3	6	4	5
Dont renouvellement	4	6	3	2
Radiation	2	2	6	4

LES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

➔ AIDE ALIMENTAIRE :

Délivrance des Bons	2021	2022	2023	2024
Montant	1530€	1880€	1770€	1120€
Nombre de bénéficiaires	24	23	22	16

Baisse des demandes de bons alimentaires (6 dossiers en moins), la majorité des demandes concerne des personnes seules (50% en 2024, 40% en 2022 et 2023), puis environ 30% de famille et 20% de familles monoparentales.

Nombre de personnes accueillies au Secours Populaire :

2021	2022	2023	2024
396	336	293	281

Dont 84 Marais Chapelains (contre 125 en 2024)

➔ AIDE FINANCIÈRE :

Aides financières versées	2021	2022	2023	2024
Montant annuel accordé	4759.55€	6095.80€	1 246€	2639.21€
Nombre de ménages concernés	16	18	6	8

Comme ces 2 dernières années nous soulignons la complexité et l'aggravation des situations familiales se traduisant par des montants de factures impayées plus importantes. Le montant des aides octroyées par dossier a de ce fait augmenté.

➔ AIDE DE NOËL :

Aides financières versées	2021	2022	2023	2024
Aide financière aux jeunes sans ressources	400€ (4 jeunes)	0€	240€ (2 jeunes)	150€ 1 jeune
Bons aux ménages en difficulté	1740€ (25 ménages)	860€ (12 ménages)	1140€ (15 ménages)	2140€ (23 ménages)
Colis aux personnes âgées (EHPAD extérieurs)	256.47€ (12 colis)	280.28€ (11 colis)	290€ (13 colis)	215€ (9 colis)
Participation au repas de Noël de l'EHPAD La Chalandière	500€	500€	500€	500€

Réévaluation de **30 euros** de l'aide financière aux jeunes habitants La Chapelle des Marais âgés de moins de 25 ans, sortis du système scolaire, inscrits comme demandeur d'emploi et sans ressource.

Aide de Noël aux familles : réévaluation du montant accordé et augmentation du nombre de ménages.

Typologie : 8 personnes seules (dont 6 retraités), 14 familles dont 6 monoparentales, 1 couple de retraités.

➔ MOBILITE Aide financière aux transports :

Nombre de bénéficiaires	2021	2022	2023	2024
La tarification solidaire YCEO	17	10	7	12
Carte gratuite Aléop	4	3	4	4
Ticket STRAN à la demande (aide aux jeunes vacances scolaires)	55	101	89	58
Ticket STRAN à la demande (demandeurs d'emploi)	13	13	7	13
	89	127	107	87

➔ TARIFICATION SOCIALE EAU

Cette nouvelle tarification mise en place en janvier 2024 doit permettre, à partir d'un quotient familial inférieur ou égal à 500, de bénéficier d'un soutien solidaire. Cette aide (à partir de 50 € pour une personne seule ou 80 € pour un quotient inférieur à 350) est directement déduite du règlement de la facture d'eau. Le montant des aides a été déterminé pour répondre à la précarité hydrique afin que le coût de l'eau soit inférieur à 3% des revenus pour l'ensemble des usagers. Cette mesure concerne environ 11 000 foyers sur l'agglomération pour un coût estimé à un million d'euros par an.

	2024
Nombre de bénéficiaires	9
Dont ménages ayant un QF<350	5
Dont personne seule	6
Dont familles monoparentales	3
Montant attribué	700.53€ aide allant de 32.28€ à 160€

➔ MAINTIEN A DOMICILE

• Téléassistance

Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
942€ 61 abonnés (17 H et 44 F) Prise en charge CCAS : 29 abonnés 13 inscriptions et 11 résiliations Moyenne d'âge : 83 ans	1020€ 55 abonnés (14 H et 41F) Prise en charge CCAS : 27 abonnés 14 inscriptions et 18 résiliations Moyenne d'âge : 84 ans	1026€ 78 abonnés (26 H et 52 F) Prise en charge CCAS : 28 abonnés 24 inscriptions et 8 résiliations Moyenne d'âge : 85 ans

Augmentation significative du nombre de bénéficiaires (+71% d'inscription) mais maintien du taux de participation.

• **Portage de repas**

Le CCAS propose une participation financière (10% du prix TTC du repas) aux personnes âgées de 75 ans et plus non imposables avant déduction. Deux prestataires Domirepas et Prest Alliance interviennent sur la commune.

2021	2022	2023	2024
3 bénéficiaires Coût CCAS : 624.91€	1 bénéficiaire Coût CCAS : 449.53€	0 bénéficiaire	0 bénéficiaire

• **Plan d'urgence**

En cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie), la Préfecture déclenche le Plan d'Alerte et d'Urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du Code de l'Action sociale et des familles) qui permet l'activation du registre nominatif recensant les personnes fragiles afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.

	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes inscrites	21	25	22	22

LES ACTIONS DE SOLIDARITES ET DE PREVENTION

LIEN SOCIAL – LOISIRS ET ACCÈS A LA CULTURE

• **Seniors en vacances (avec l'association des retraités)**

	2022	2023	2024
Montant subvention	2 000€	2 500€	3 000€
Séjour	Oléron la lumineuse	Colleville sur Mer	St Germain au Mont d'Or
Nbre de participants	32	24	45

Du 24 au 31 mai 2024, 45 retraités ont visité la région lyonnaise. Face à ce succès et aux 60 préinscrits pour le séjour 2025, il est envisagé de maintenir la subvention afin de soutenir cette action et ainsi permettre aux seniors de partir à cout réduit.

• **Repas des aînés (avec le comité d'entraide)**

	2020 et 2021	2022	2023	2024
Montant subvention	0€	2 000€	2 000€	3 000€
Nombre de participants	0	145	152	130

Maintien de la subvention pour permettre la poursuite de cette après-midi festive appréciée.

• **Semaine bleue**

La fréquentation de la semaine bleue est meilleure que l'année dernière mais reste faible. Il semble que cela s'inscrit dans le temps et que la meilleure communication demeure le bouche-à-oreille. Au regard de l'investissement, la qualité des partenaires et de la large diffusion de la communication, nous aurions apprécié mobiliser plus de personnes. Cependant, cette demi-journée a permis de mettre en place un bon échange partenarial nécessaire à une meilleure information et orientation des usagers.

Forum « Bien vivre chez soir » et dépistage Icope	10
Loto Bleu à La Chalandière	5
Balade aux pas des ânes	6
Repas des aînés 05/10/2023	130

• **Atelier « Noël en mode récup » -**

Dans le cadre de leurs actions de dynamisation et de proximité, l'UFCV et son collectif créatif partagent leurs savoir-faire pour passer un Noël plus éco-responsable.

2023 : Emballages cadeaux	2024 : Décorations de Noël
4	7

• **Place de Ciné Marais**

2021/2022	2023	2024
117€ (18 adultes et 9 enfants)	118€ (20 adultes et 6 enfants)	5.50€ (1 adulte)

1 seul bénéficiaire sur 36 (28 adultes et 8 enfants) a utilisé la place distribuée à Noël (2023)
 A noter que pour l'aide de Noël 2024, nous avons distribué 63 places (44 adultes et 19 enfants)

➔ **SANTE**

• **Convention cadre entre la MDPH et l'UDCCAS:**

L'adhésion en octobre 2024 à la convention cadre entre la MDPH et l'UDCCAS de Loire Atlantique (Délibération N° 2024/10/019) a pour objectif de renforcer l'accès à l'information et aux droits d'une part, et de simplifier les démarches d'aide financière d'autre part. Cette convention prévoit un niveau d'abondement au fonds de compensation. Les crédits seront prévus au Budget Prévisionnel 2025.

• **Mutuelle communale :**

Afin d'améliorer l'accès au soin pour tous, le Pôle Action Sociale de La Chapelle des Marais propose une mutuelle communale depuis le 1^{er} février 2022. Les objectifs principaux sont de proposer une mutuelle de proximité à des tarifs attractifs à l'ensemble des marais-chapelains.

	2022	2023	2024
Nombre de nouveaux adhérents	54	24	17
Nombre de bénéficiaires	90	108	147
Répartitions des ménages	18 personnes isolées 34 couples 1 famille monoparentale 1 famille	19 personnes isolées 40 couples 2 familles monoparentales 1 famille	25 personnes isolées 48 couples 3 familles monoparentales 3 familles
Moyenne d'âge	68 ans	69 ans	65 ans

• **Labsport Programme « Bougeons en Brière »:**

Pour rappel, LABSPORT est une structure associative de Loire-Atlantique labellisée Maison Sport-Santé, elle propose le programme « Bougeons en Brière » au sein de la commune. Sur prescription médicale et après une évaluation des besoins, 2 séances d'activité physique adaptée hebdomadaires sont dispensées pendant 8 semaines. La ville met à disposition la salle des Berches, soutient la communication auprès des habitants et fait le lien avec les associations sportives du territoire.

	2023	2024
Nombre de programmes	3	2
Nombre de bénéficiaires	26	17
Profil des participants	21 femmes et 5 hommes	16 femmes et 1 homme
Moyenne d'âge	64.5 ans	76.4 ans

LCDM : 15 - Hors commune : 2 (Missillac 1, Saint-Joachim 1)

• **Labsport Programme « D-marche » du 08/02/ au 11/04**

Le programme D-marche® est un programme motivationnel d'une durée à augmenter durablement sa quantité de pas au quotidien. 12 femmes de 41 à 81 ans ont participé aux 4 ateliers proposés :

- Le 08/02 de 14H à 17H – formation sensibilisation et remise du Kit (podomètre)
- Le 22/02 de 14H à 17H – 2 : ateliers Intervention d'un agent de la CPAM pour l'Aide à l'utilisation de l'outil numérique et Intervention de la pédicure-podologue de la commune autour du chaussage et des soins des pieds.
- Le 14/03 de 14H à 17H – aide à la connexion au site internet (www.d-marche.fr): création des espaces personnels, connecter son podomètre et réaliser le transfert des données. Temps d'échange sur les premiers retours d'expérience de chacun et mise en œuvre d'un challenge collectif.
- Le 11/04 de 14h à 17H – Marche collective suivie d'un bilan global de l'action.

Les retours sont positifs, ce programme a permis à des personnes sédentaires isolées d'augmenter durablement la quantité de pas effectués au quotidien et de marcher en groupe à leur rythme. Un groupe de marche s'est formé à la suite des ateliers.

➔ **INSERTION PROFESSIONNELLE**

La Mission Locale (permanence tous les vendredis matin sur rendez-vous) :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de jeunes accompagnés	42	34	42	42
Nouveaux inscrits		13	27	18

Association intermédiaire Pactes (permanence un vendredi matin sur deux) :

	2021	2022	2023	2024
Pré inscrits	10	2	2	2
Inscrits	10	6	5	2

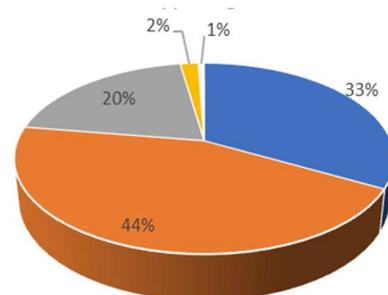
Le Plie (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de femmes accompagnées	4	3	1	0
Nombre d'hommes accompagnés	1	0	0	0

LES LOGEMENTS SOCIAUX

164 logements sociaux répartis :

	T6	T5	T4	T3	T2	Total
Atlantique Habitation	0	2	11	28	16	57
CISN	1	0	8	11	5	25
Silène	0	1	12	32	33	78
Nantaise d'Habitation	0	0	2	2	0	4
Total	1	3	33	73	54	164



Etat des demandes satisfaites

Comme l'an passé, nous observons une faible rotation avec un délai moyen de satisfaction de 18 mois (en augmentation):

	2021	2022	2023	2024
Attributions de logements	23	15	17	13

Etat des demandes en cours :

71 demandeurs en choix n°1 et un délai d'attente de 22 mois.

Répartitions des typologies demandées

Les T2 représentent 42% de la demande de logement.

Il est également à noter que cette demande est en augmentation et notamment sur les T2 rez-de-chaussée (répondant à une typologie de public : personnes âgées à ressources modestes originaires de la commune)

T5+	T4	T3	T2	Année
4	25	19	25	2023
2	17	22	30	2024

PÔLE MAL LOGEMENT ET PRECARITE ENERGETIQUE

	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers en cours	7	5	3	3

Action Sociale : lutter contre le non recours aux droits et maintenir les actions de prévention

- **Améliorer l'accueil grâce à :**
 - La mise en place de répertoires au sein du CCAS et aux ateliers ASU de l'EDS
 - La communication (mis à jour du site internet, ...)
 - Le maintien d'un accueil régulier sans rendez-vous facilitant la démarche spontanée et l'accès au service
 - L'organisation d'une réunion de partenaires favorisant l'interconnaissance et améliorant les orientations
 - La révision des aides facultatives (création d'une commission)

- **Coordonner les projets d'action sociale :**
 - en faveur des seniors :
 - Maintenir la participation financière et l'aide à la logistique concernant le repas des aînés (Comité d'Entraide) et les seniors en vacances (Association des retraités)
 - Coordonner la semaine bleue : mise en place d'actions en faveur des seniors avec les différents services de la commune : Médiathèque, Ludothèque, Maison de l'enfance, ...

 - Pour l'aide aux aidants :
 - Maintenir le partenariat avec Alfa répit et le Pôle des Aidants

 - Insertion sociale et Professionnelle
 - Poursuite du partenariat avec la Mission Locale, Le Plie et l'association Pactes
 - Poursuite des ateliers avec l'UFCV dans le cadre des actions de dynamisation et de proximité

 - Santé
 - Présentation du CCAS aux professionnels de santé de la MSP de la commune
 - Participation aux ateliers CLSI (Contrat Local de santé Intercommunal) et aux ateliers CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Blanc)
 - Poursuite du programme Bougeons en Brière avec LABSPORT
 - Suivi de la Mutuelle communale avec MANDARINE

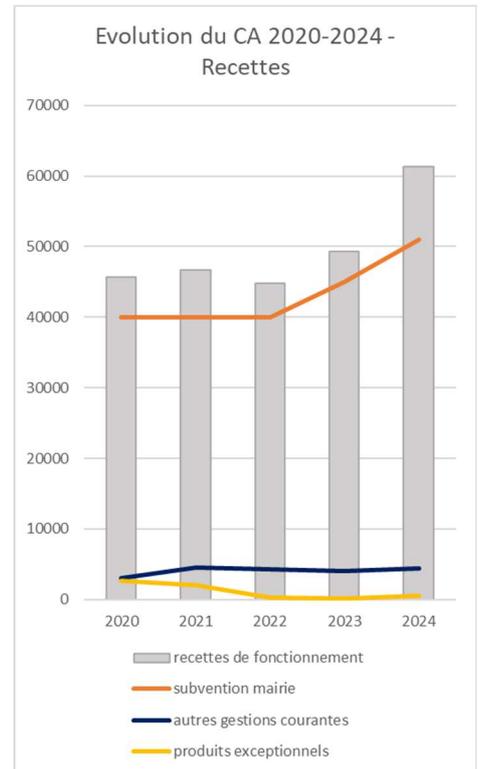
- **Maintenir l'implication du CCAS face aux divers problèmes liés au logement :**
 - Participation à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et au programme local de l'habitat (PLH)
 - Participation au Pôle Mal Logement
 - Accueil et accompagnement des usagers dans la constitution de dossiers

III – Les orientations budgétaires

➔ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

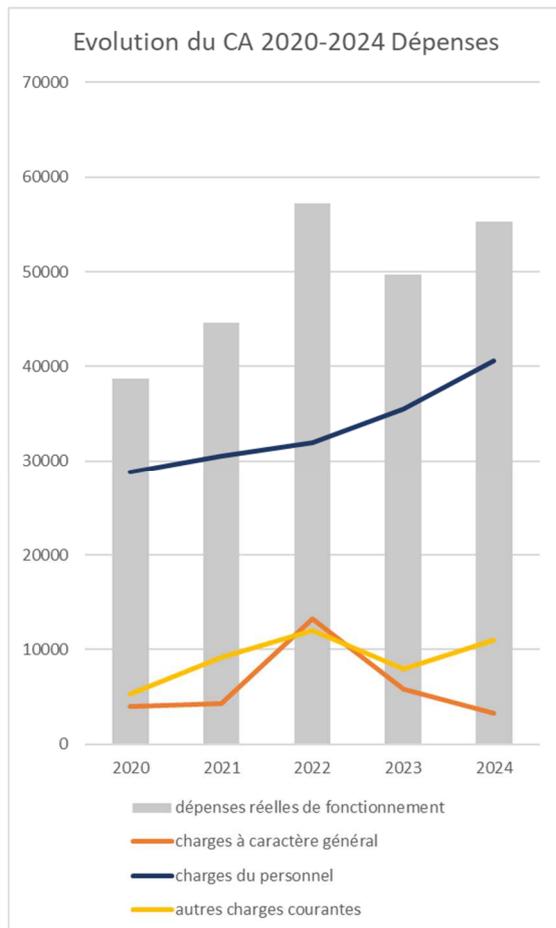
On constate une hausse des recettes (24.64%) dû essentiellement à l'augmentation de la subvention communale.

- Augmentation des produits exceptionnels (dons) (+209%)
- Légère augmentation (7.7%) des concessions funéraires nouvelles ou renouvelées (autres gestion courante)
- Augmentation de la subvention communale (13.33%)



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
2020	45 643.12€
2021	46 613.04€
2022	44 755.29€
2023	49 241.83€
2024	61 373.06€

➔ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Nous observons une augmentation des dépenses de fonctionnement (11.27%) s'expliquant par :

Hausse des charges de personnel (14.3%) : dû principalement à l'imputation des charges sociales et notamment de l'augmentation de 3 % des taux de cotisation CNRACL et dû à l'évolution professionnelle.

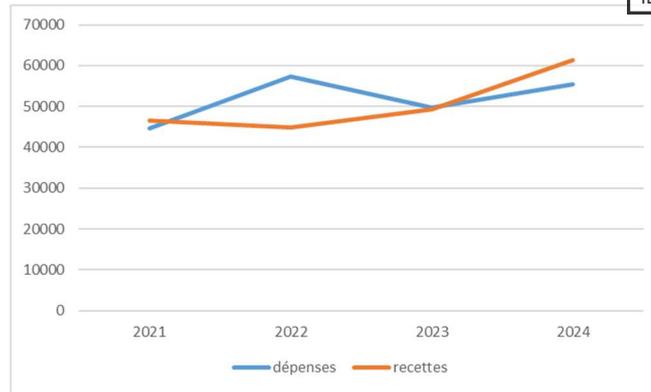
Augmentation des autres charges courantes (38.37%)

- Augmentation des aides facultatives
- Augmentation des subventions exceptionnelles auprès des associations permettant de participer financièrement au « Repas des aînés » et du « Séjour des seniors en vacances ». Ces subventions n'ayant pas été revalorisées depuis plusieurs années malgré l'augmentation des coûts.

Il est à noter la **baisse des charges à caractère général** : principalement dû à la baisse des bons alimentaires.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
2020	38 705.18 €
2021	44 622.93 €
2022	57 249.57 €
2023	49 714.78 €
2024	55 318.24 €

➔ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



◆ La principale orientation budgétaire sur les dépenses de fonctionnement à prévoir est :

L'augmentation des charges salariales comprenant une hausse de 12 points de la CNRACL, d'1 Point de l'URSSAF et la mise en place de la protection sociale complémentaire (prévoyance).

◆ Recettes de fonctionnement

Eu égard aux éléments sus énoncés, les recettes de fonctionnement composées principalement de la subvention communale, bénéficieront d'une hausse de 8 % pour être portée à hauteur de 54 000€

◆ Investissement

Un investissement sur le mobilier afin de renouveler un mobilier ancien et peu adapté

III – Conclusion

Malgré une situation financière saine, le budget 2025 s'inscrit dans un environnement instable qui amène à la vigilance.

De plus, les demandes ont été plus nombreuses et les situations plus complexes nécessitant des entretiens plus longs et/ou plus fréquents.

En analysant la demande de logement (T2 rez-de chaussée) et la typologie des diverses demandes d'aides financières, notamment, les bons alimentaires, l'aide de Noël et la tarification sociale de l'eau, les situations des demandeurs renvoient au constat de l'ABS : « les catégories de ménages les plus fragiles sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées » :

Cependant, afin de montrer que le CCAS n'est pas endroit réservé à une partie de la population mais un lieu de solidarité ouvert à tous, nous avons pour objectif d'animer et de renforcer la dynamique partenariale entre les professionnels des différents secteurs (sociale, santé, insertion professionnelle).